

OIT ET BIT

Le sigle ILO, dans les textes anglais, peut désigner soit l'Organisation internationale du Travail, soit le Bureau international du Travail. Les traducteurs ont donc parfois un doute quant à savoir s'il faut le rendre en français par OIT ou par BIT.

On trouvera ci-après une liste de cas où l'usage de l'un ou de l'autre de ces deux sigles s'impose.

OIT	BIT
Constitution de l'OIT	Directeur général du BIT
Mandat de l'OIT	Conseil d'administration du BIT
Conférence générale de l'OIT	Fonctionnaires du BIT
Réunions de l'OIT	Experts du BIT
Etats Membres et mandants de l'OIT	Projet de coopération technique du BIT
Politiques et stratégies de l'OIT	Estimations et statistiques du BIT
Cadre stratégique/objectifs stratégiques de l'OIT	Publications du BIT
Programme et budget de l'OIT	Recueil de directives pratiques du BIT
Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	Rapport global du BIT
Organes et mécanismes de contrôle de l'OIT	Comité de la liberté syndicale (du Conseil d'administration) du BIT
Normes et activités normatives de l'OIT	Commission d'investigation et de conciliation du BIT
Tribunal administratif de l'OIT	Comité des pensions du personnel du BIT
Bureaux extérieurs de l'OIT	Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT
Siège de l'OIT	Bâtiment du BIT
Comité mixte OIT/OMS ou OMI/OIT	Syndicat du personnel du BIT
Centre international de formation de l'OIT, Turin	Organigramme du BIT